



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit



Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

i Dernière mise à jour des données de ce texte : 07 novembre 2021

NOR : ESRS1817656A

JORF n°0164 du 19 juillet 2018

Version en vigueur au 05 décembre 2024

Annexe II

Article

Modifié par Arrêté du 22 octobre 2021 - art.

ANNEXE II

DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE CONFÉRANT LE GRADE MASTER

Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.).

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du diplôme d'Etat d'infirmier.

Les enseignements du tronc commun sont dispensés aux 1er, 2e et partiellement au 3e semestre. Au cours du deuxième semestre sont présentées les mentions qui font l'objet des enseignements spécifiques des 3e et 4e semestres.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée a pour but l'acquisition des connaissances et compétences décrites à l'annexe I et nécessaires à l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée. Les contenus de la formation tiennent compte de l'évolution des connaissances.

Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans ce référentiel de formation. Ce document est mis à disposition des étudiants. Chaque UE donne lieu à une valorisation en crédits européens.

La place des unités d'enseignements dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants.

Premier semestre (30 ECTS) :

UE Clinique (CM, ED, TP) (15 ECTS) :

Les enseignements de l'UE Clinique sont organisés au premier et au deuxième semestre de la formation.

Cet enseignement est destiné à :

-apporter aux étudiants les connaissances nécessaires sur la sémiologie, les investigations, la thérapeutique, et l'évaluation des patients atteints de pathologies prises en charge dans le cadre de l'exercice infirmier en pratique avancée, y compris dans le champ des soins primaires ;

-mettre les étudiants en capacité d'utiliser les différentes données du dossier patient, intégrant les éléments cliniques, d'examens complémentaires et thérapeutiques.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

-Identifier les grands principes de sémiologie ;

-Etre capable de conduire un interrogatoire et de réaliser un examen clinique spécifique, de synthétiser des informations cliniques, analyser des résultats et motiver une décision clinique ;

-Réaliser une évaluation clinique, prendre une décision clinique, évaluer et ajuster les résultats de l'intervention ; -Expliquer les principaux types d'examens complémentaires ;

-Comprendre la signification des principaux marqueurs pathologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ou d'imagerie ;

-Analyser les données recueillies et les intégrer dans un processus de décision clinique ;

-Evaluer la pertinence et les effets des décisions cliniques, et réajuster si nécessaire ;

-Approfondir les principes de bon usage du médicament ;

-Connaître les facteurs de variabilité de la réponse au médicament ;

-Connaître les principales thérapeutiques non médicamenteuses, ainsi que leurs indications, contre-indications et effets secondaires ;

-Identifier les signes d'une pathologie d'origine iatrogène ;

-Connaître les maladies vectorielles et à préventions vaccinales (mode de transmission et clinique) et maîtriser les principes de vaccination en lien avec les calendriers vaccinaux.

UE Sciences infirmières et pratique avancée (CM, ED, TP) (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-comprendre les fondements de l'exercice infirmier en pratique avancée, à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières ;

-approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières ; -approfondir la relation

thérapeutique.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

-maîtriser les définitions, rôles, missions, modalités d'exercice en pratique avancée ;

-consolider les concepts mobilisés dans les sciences infirmières en lien avec la pratique avancée ; -maîtriser :

-les modèles et théories en sciences infirmières ;

-les principes de l'épistémologie ;

-les principaux éléments de l'histoire des soins infirmiers.

UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (CM, ED, TP) (3 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-faire connaître :

-les règles de déontologie et les principes d'éthique liés à l'exercice professionnel en pratique avancée ;

-les principes juridiques de l'exercice professionnel en pratique avancée, notamment lié au consentement aux soins et à l'interprofessionnalité ;

-développer une approche éthique et réflexive dans les soins infirmiers en pratique avancée.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

-sur le plan de la responsabilité, maîtriser les grands principes juridiques de l'exercice infirmier en pratique avancée ;

-sur le plan de l'éthique, développer la réflexion éthique et l'analyse réflexive de tout acte ou prise en charge infirmière notamment en pratique avancée (bienveillance, non malveillance, autonomie, privation de liberté, justice etc.).

UE Langue vivante (3 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à acquérir les connaissances en anglais médical permettant d'appréhender la lecture d'articles scientifiques dans les domaines d'intervention de l'infirmier en pratique avancée.

UE Méthodes de travail (3 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-former pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité) et les compétences numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.) ;

-certifier les compétences à l'aide d'un des référentiels en vigueur (par ex. Pix) avec une attention particulière portée sur le domaine de la recherche bibliographique.

Deuxième semestre (30 ECTS) :

UE Clinique (6 ECTS) :

Voir descriptif au premier semestre.

UE Formation et analyse des pratiques professionnelles (CM, ED, TP) (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-faire connaître :

-les grandes théories de l'apprentissage ;

-les principes des pratiques interprofessionnelles ; -apprendre à

maîtriser :

-l'ingénierie de la formation et pédagogique, ainsi que les principes de l'évaluation des pratiques professionnelles ; -les

fondamentaux en gestion des risques et en démarche qualité ; -acquérir des compétences de gestion de projet.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

-être en capacité de concevoir et mettre en œuvre des actions de formation, notamment interprofessionnelles ; -être capable de

mener une démarche de gestion des risques et une démarche qualité.

UE Santé Publique (CM, ED, TP) (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-approfondir les éléments de l'organisation du système de santé :

-les grands principes de santé publique, d'épidémiologie, des politiques de santé et de leurs financements ;

-les principes de l'évaluation des systèmes de santé ;

-maîtriser le fonctionnement des parcours de santé et des programmes d'éducation à la santé ; -maîtriser les usages

numériques et objets connectés au sein des parcours de santé.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

Etre capable de :

-concevoir, coordonner, organiser et évaluer des parcours de santé ;

-connaître les principes de santé publique et les principes d'épidémiologie ;

-participer, coordonner et animer un programme d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique.

UE Recherche (CM, ED, TP) (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné :

-présenter et expliquer :

-les principes et méthodologies de la recherche, et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre ;

-le cadre réglementaire de l'investigation et les bonnes pratiques cliniques ;

-la méthodologie de recherche bibliographique ;

-les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes.

UE Stage 1 : durée minimale 2 mois (6 ECTS) :

Les objectifs du stage sont de :

-développer les compétences cliniques de l'infirmier en pratique avancée ;

-observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population ;

-décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'infirmier en pratique avancée.

Ce stage donne lieu à un rapport de stage dont le format et le contenu sont déterminés par la composante ou la structure organisant la formation. Ce rapport sera évalué par le maître de stage et fera partie de l'évaluation finale du stagiaire.

La validation de ce stage est prononcée par un jury composé d'au moins un enseignant-chercheur, du responsable des stages dans la formation au vu du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage.

Présentation des mentions et domaines d'intervention en pratique avancée :

Cette présentation est destinée à découvrir les différents aspects de l'exercice infirmier en pratique avancée dans les domaines d'intervention définis par le code de la santé publique.

Troisième semestre (30 ECTS) :

I.-UE (s) communes à l'ensemble des mentions (6 ECTS) :

UE Recherche (3 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à connaître :

-le traitement et l'analyse de données scientifiques ;

-l'élaboration d'une question scientifique et d'une hypothèse de travail et la construction d'un protocole de recherche ; -les bases de la communication et de la valorisation de la recherche.

UE Langue vivante (3 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à renforcer les connaissances en anglais médical acquises en premier semestre.

II.-UE (s) spécifiques à la mention choisie (24 ECTS) :

Les unités d'enseignement qui suivent sont à décliner en fonction du choix de l'étudiant entre les mentions suivantes :

1. Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
2. Oncologie et hémato-oncologie ;
3. Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;
4. Psychiatrie et santé mentale ;
5. Urgences.

Pour chacune des mentions, les enseignements suivants sont proposés :

UE Bases fondamentales (6 ECTS) ;

UE Clinique (14 ECTS) ;

UE Parcours de Santé (4 ECTS).

1. Mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires :

UE Bases fondamentales (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;

-appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective soins infirmiers et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

UE Clinique (14 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-connaître et analyser la sémiologie des pathologies listées dans la mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;

-comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ;

-connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;

-connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;

-connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;

-connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;

-connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;

-connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;

-connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

-Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :

-Analyser et évaluer l'état de santé dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales ...) tout au long de son parcours et la situation de la personne en prenant en compte le contexte de vie, les différentes pathologies et les différents traitements, notamment grâce à l'évaluation au domicile du patient

-Définir des actions de prévention pertinentes (vaccinations recommandées, dépistage organisé de cancers, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardio-vasculaires, addictions) et en assurer le suivi

-Identifier les examens et tests à réaliser en fonction de la pathologie et les mettre en œuvre

-
- Identifier par un questionnaire adapté, en face-à-face ou à distance, des événements de vie pouvant avoir un impact sur la situation du patient
 - Repérer des événements indésirables associés aux soins et contribuer au bilan préparatoire à la déclaration par le médecin traitant
 - Identifier les troubles cognitifs par un questionnaire adapté et un examen clinique
 - Evaluer l'état nutritionnel et interpréter l'évaluation paraclinique de l'état nutritionnel
 - Evaluer la perte d'autonomie et ses conséquences à l'aide d'échelles et grilles validées et adaptées au contexte (notamment échelles de mesure des capacités fonctionnelles, sommeil, état nutritionnel, qualité de vie)
 - Analyser les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins et savoir orienter la personne en conséquence
 - Evaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements
 - Analyser les risques de décompensation potentiellement liés à la non prise du traitement, à la consommation d'alcool et autres substances, aux changements de conditions de vie ...
 - Identifier les complications et les risques de complication liés à la pathologie du patient
 - Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées
 - Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
 - Analyser la pertinence de la prescription d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation du patient
 - Analyser la pertinence du renouvellement de traitement médicamenteux et les adaptations nécessaires du dosage et de l'heure de prise à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
 - Analyser l'activité physique et la pratique sportive et évaluer les besoins
 - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription médicale d'actes infirmiers
 - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription et les adaptations nécessaires de la posologie d'aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées, de dispositifs médicaux, de dispositifs d'aide à la vie
 - Analyser et évaluer la perte d'autonomie et identifier les démarches administratives permettant l'obtention d'aides au maintien à domicile
 - Définir un projet de soin dans des situations complexes : troubles du comportement, refus de soin, dénutrition, douleur, fin de vie ...
 - Définir un projet de soin portant sur les modifications thérapeutiques des modes de vie en fonction de la pathologie

-Etre capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques).

UE Parcours de Santé (4 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ; -assurer le lien entre

l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

-Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :

-Définir, mettre en œuvre et évaluer les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement

-Concevoir et mettre en œuvre des actions recommandées de prévention et d'éducation thérapeutique en fonction de la pathologie aux différentes étapes du parcours du patient

-Définir et anticiper les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins, pour mieux aider et orienter le patient et prévenir les ruptures de soins

-Aider le patient à développer des compétences d'auto-soin

-Analyser les besoins du patient au regard des difficultés de la vie courante et apporter les conseils adaptés

-Délivrer les conseils nutritionnels correspondant aux recommandations pour la population générale et dans certaines situations

-Relayer auprès du patient les actions de prévention nationale

-Identifier les risques d'épuisement de l'aidant et mettre en œuvre les actions adaptées

-Identifier les risques de maltraitance, repérer les situations de maltraitance et mettre en œuvre les actions adaptées

-Identifier les besoins des familles et aidants naturels et professionnels

-Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage

-Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :

-Participer à l'organisation des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé, pour une meilleure gestion du parcours du patient, notamment face à des situations complexes

-Organiser avec les autres intervenants le parcours de santé de personnes vulnérables et polyopathologiques dans un but préventif, curatif ou palliatif

-Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement

-Identifier les enjeux de la mise à jour des bases de données et des registres liés aux pathologies chroniques et les renseigner.

2. Mention oncologie et hémato-oncologie :

UE Bases fondamentales (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;

-appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective soins infirmiers et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

UE Clinique (14 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-connaître et analyser la sémiologie des pathologies ;

-comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ;

-connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;

-connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;

-connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;

-connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;

-connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;

-connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;

-connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

-Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées ;

-Orienter l'examen clinique en fonction de la nature du cancer, de l'anamnèse, des symptômes recueillis et des hypothèses émises

-
- Evaluer les fragilités du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales ...) tout au long de son parcours afin de définir des actions de prévention

 - Utiliser les scores d'évaluation des fragilités, de la qualité de vie, des toxicités

 - Evaluer l'impact des fragilités sur l'observance du traitement et sur les effets secondaires

 - Evaluer et caractériser la douleur dans ses différentes composantes étiologiques

 - Evaluer l'efficacité des traitements de support mis en place (traitements antalgiques, traitements anti-émétiques, traitements anxiolytiques ...)

 - Identifier et évaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements anti-cancéreux

 - Analyser les besoins en soins de support et en soins palliatifs aux différentes étapes du parcours de soins

 - Identifier les situations présentant une urgence oncologique du fait d'un pronostic vital potentiellement engagé à court terme, pour les orienter vers une prise en charge médicale

 - Identifier les situations présentant une urgence psychologique pour les orienter vers une prise en charge adaptée -Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :

 - Analyser la pertinence de la demande d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : hémogramme, hémoculture, ECBU, marqueurs tumoraux selon recommandations, bilan hépatique, bilan d'hémostase, ionogramme, bilan rénal, bilan nutritionnel, ECG, gaz du sang ...

 - Identifier l'ensemble des différents traitements anti-cancéreux, leurs modes d'administration

 - Identifier et caractériser les effets indésirables de ces traitements nécessitant un avis médical systématique

 - Identifier dans le cadre du programme personnalisé de soin les enjeux du traitement anti-cancéreux

 - Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription d'anti-cancéreux et de l'adaptation éventuelle dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement

 - Identifier les risques associés au renouvellement du traitement

 - Identifier et rechercher l'ensemble des informations nécessaires dans le cadre du renouvellement d'un traitement conformément aux procédures écrites (informations sur l'ensemble des traitements du patient ...)

 - Identifier les interactions potentielles entre les différents traitements

 - Evaluer l'efficacité et les risques de toxicité des traitements et soins de support et analyser la pertinence de leur renouvellement de la prescription et des adaptations nécessaires :

-
- traitements symptomatiques et de traitements des effets indésirables et des complications des traitements systémiques spécifiques des cancers et de la radiothérapie

 - solutions pour nutrition parentérale

 - traitements antalgiques

 - aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées

 - dispositifs médicaux

 - Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique

 - Identifier les prothèses adaptées à la situation du patient

 - Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers

 - Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients

 - Etre capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques).

UE Parcours de Santé (4 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ; -assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :

- Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement

- Identifier et mettre en œuvre les actions de dépistage d'effets secondaires potentiels en fonction de l'étape du parcours du patient

- Analyser les besoins du patient en conseils et accompagnement en fonction de sa situation

- Concevoir et mettre en œuvre des conseils et des actions de soutien psychologique adaptés à la situation du patient en fonction des différentes étapes de son parcours en cours et post-traitement

- Accompagner le patient en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'après-cancer

-Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient

-Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :

-Coordonner la prise en charge du patient et organiser les relais entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements pour une meilleure gestion de son parcours, notamment face à des situations complexes

-Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge

-Accompagner la réflexion éthique de l'équipe concernant l'accompagnement personnalisé de la fin de vie et le suivi des directives anticipées

-Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement.

3. Mention maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale :

UE Bases fondamentales (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;

-appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective soins infirmiers et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

UE Clinique (14 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-connaître et analyser la sémiologie des pathologies ;

-comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques). ;

-connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;

-connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;

-connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;

-connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;

-connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;

-connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;

-connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

-Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :

-Evaluer l'état de santé du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales ...) tout au long de son parcours et définir des actions de prévention pertinentes

-Conduire un entretien visant à évaluer la qualité de vie du patient, en face-à-face ou à distance

-Identifier et évaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements

-Identifier et analyser les signes et les symptômes généralistes et spécifiques (symptômes urémiques, de l'anémie, de sub OAP, de l'acidose, de l'hypertension artérielle, de l'hyperphosphorémie ...)

-Prescrire les bilans biologiques et identifier les marqueurs qui sortent des cibles

-Evaluer l'état nutritionnel et la dénutrition éventuelle

-Evaluer les facteurs de risque rénaux

-Evaluer les facteurs de risque cardio-vasculaire

-Identifier les anomalies de la fonction rénale, des taux d'immunosuppresseurs et les situations d'urgence

-Identifier les complications liées aux traitements médicamenteux

-Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :

-Identifier les examens complémentaires à réaliser auprès des patients et des donneurs vivants avant et après la greffe rénale, notamment les examens permettant d'évaluer la tolérance et l'efficacité du traitement immunosuppresseur

-Identifier et appliquer les différentes stratégies thérapeutiques dans le cadre de l'insuffisance rénale chronique

-Identifier les soins de support adaptés à la situation du patient et identifier les interlocuteurs compétents

-Analyser la pertinence du renouvellement de prescriptions, du changement de forme de médicament et de l'adaptation de la posologie de traitements de supports

-Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique

-
- Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers

 - Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients

 - Evaluer l'abord vasculaire par un examen clinique approprié

 - Etre capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques).

UE Parcours de Santé (4 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ; -assurer le lien entre

- l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ; -approfondir :

- les modalités d'exercice en pratique avancée ;

- les concepts, modèles et théories appliqués aux domaines d'exercice en pratique avancée (dépistage, personnes atteintes de pathologies listées dans le code de la santé publique etc.).

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :

- Identifier et mettre en œuvre les actions de prévention des complications potentielles en fonction de l'étape du parcours du patient

- Accompagner le patient vers un futur choix de technique de dialyse et/ ou de greffe préemptive ou de soins conservateurs

- Apporter les explications requises sur la stratégie thérapeutique choisie par le patient en prenant en compte ses besoins

- Identifier les leviers et les freins à l'auto-soin, ainsi que le niveau de connaissance et de compréhension du patient

- Concevoir et mettre en œuvre les actions adaptées aux besoins d'apprentissage du patient vis-à-vis de ses traitements

- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation thérapeutique portant notamment sur la néphroprotection, les activités sportives, le parcours de soin du patient, la diététique

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient

- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :

- Coordonner la prise en charge et organiser le parcours du patient entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements en pré-suppléance et du patient greffé, notamment face à des situations complexes

-Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge

-Organiser le suivi du patient entre les différents établissements de soin ou services au sein d'un même établissement -Conseiller les équipes sur la prise en charge des patients en situation complexe.

4. Mention psychiatrie et santé mentale :

UE Bases fondamentales (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques et psychopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;

-appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective soins infirmiers et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

UE Clinique (14 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-connaître et analyser la sémiologie des pathologies psychiatriques ;

-connaître les relations entre les pathologies et les éléments biographiques et facteurs environnementaux ;

-connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;

-connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;

-connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;

-connaître les principales psychothérapies et leurs indications ;

-connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;

-connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;

-connaître les éléments de surveillance clinique et biologique ;

-connaître l'impact des pathologies sur l'adhésion aux traitements et l'engagement dans les soins.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes :

-
- Analyser la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient, ses besoins, ses difficultés, ses symptômes, ses ressources et les interactions avec l'entourage

 - Evaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgence de la situation lors de son accueil physique et téléphonique

 - Repérer les difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro-développementaux

 - Evaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle

 - Evaluer les limitations fonctionnelles et les capacités et aptitudes préservées

 - Evaluer le risque suicidaire

 - Evaluer le risque de passage à l'acte auto agressif ou hétéro agressif

 - Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées

 - Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques -Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses.

 - Evaluer cliniquement les stratégies de prévention et de réduction des pratiques d'isolement et contention mises en œuvre auprès du patient

 - Evaluer la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle

 - Apprécier la nécessité de concertation pluriprofessionnelle pour évaluer la situation

 - Utiliser des outils d'observation clinique

 - Utiliser les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution

 - Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :

 - Adapter le projet de soin, de suivi et d'accompagnement en fonction de la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient en coordination avec le médecin et les autres acteurs intervenant dans le parcours du patient, avec le patient et son entourage

 - Choisir les outils cliniques adaptés à la situation de la personne

 - Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription des régulateurs de l'humeur (thymorégulateurs), psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés et de leur adaptation éventuelle, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement

-
- Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient

 - Analyser la pertinence de prescriptions de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient

 - Identifier les examens à prescrire pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations

 - Identifier la nécessité d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation

 - Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ ou en situation de handicap psychique (programmes de réhabilitation et remédiation cognitives ...), pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient

 - Accompagner le patient dans la ou les thérapies suivies

 - Evaluer l'indication, l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement

 - Etre capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques).

UE Parcours de Santé (4 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ; -assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir acquis les compétences suivantes : -Concevoir et mettre

en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique Dans le cadre du suivi des patients :

- Evaluer et organiser un plan de prévention pour le patient, partagé au sein de l'équipe

- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive

- Concevoir et mettre en œuvre des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces

- Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes

- Concevoir et mettre en œuvre des actions personnalisées de prévention primaire

- Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives

-Identifier les ressources et les besoins des patients, des familles et aidants, reconnaître leur apport et proposer les actions d'accompagnement pertinentes

-Concevoir et mettre en œuvre des démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants

Dans le cadre d'une approche populationnelle :

-Choisir et mettre en œuvre des outils de prévention et de gestion des crises pertinents et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe

-Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale et de prévention des risques psycho-sociaux

-Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale, de projets territoriaux de santé mentale et des contrats locaux de santé

-Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique

-Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés

-Elaborer et évaluer des projets personnalisés de soins et de vie en équipe, en association avec le patient et ses proches, en collaboration avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs

-Coordonner les interventions avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et les activités intrahospitalières et extra hospitalières en lien avec le projet de soins

-Concevoir des outils de prévention et de réponse aux situations de crises

-Conseiller les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales sur la prise en charge des pathologies chroniques, sur la prévention et la réponse aux situations de crises

-Conseiller l'équipe de soins sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement dans un objectif d'utilisation pertinente

-Conseiller l'équipe de soins sur les pratiques alternatives aux pratiques d'isolement et de contention

-Accompagner les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, dans les pratiques respectueuses du respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique -Veiller à l'accès ou au maintien des droits de la personne

5. Mention urgences :

UE Bases fondamentales (6 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-connaître les motifs de recours et situations cliniques, les pathologies et leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques ;

-appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective soins infirmiers et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

Cette unité d'enseignement doit permettre aux futurs IPA de mettre en relation les situations cliniques auxquelles ils seront confrontés et les mécanismes physiopathologiques qui les sous-tendent, afin de mobiliser efficacement les six compétences visées dans leur milieu professionnel.

UE Clinique (14 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

-analyser la sémilogie clinique et paraclinique des pathologies prévalentes en médecine d'urgence ; -apprécier le degré d'urgence ;

-intégrer les marqueurs biologiques des pathologies (valeurs physiologiques et pathologiques) dans le raisonnement ;

-distinguer les classes thérapeutiques et déterminer les mécanismes d'actions des médicaments, ainsi que leurs indications ;

-anticiper et identifier la survenue d'événements indésirables liés à la toxicité des molécules ;

-proposer, mettre en œuvre et évaluer les stratégies thérapeutiques afférentes adaptées aux situations cliniques et pathologies prévalentes en médecine d'urgence ;

-intégrer dans son raisonnement ou intégrer dans sa prise en soins les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;

-identifier les situations dans lesquelles la réalisation d'examen complémentaires est utile au diagnostic ou à la surveillance du patient ;

-identifier, anticiper, accompagner les réactions des patients et de leur entourage dans des situations cliniques prévalentes en médecine d'urgence ;

-choisir et réaliser les procédures de soins ou de mise en conditions techniques nécessaires au maintien de l'état de santé ou de la préservation des fonctions vitales de la personne de façon fiable et sécuritaire.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir développé les compétences suivantes :

Evaluer l'état de santé de patients dans le cadre de motifs de recours et situations cliniques ou en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :

-Rechercher et analyser toute donnée contextuelle, clinique, médicale et psycho-sociale corrélée au motif de recours ou à la situation clinique auprès de la personne et de son entourage ou d'une personne requérante ou accompagnante ou tout professionnel disponible et impliqué

-
- Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements en cours pour des pathologies déjà diagnostiquées

 - Sélectionner et utiliser les outils d'évaluation cliniques appropriées à la situation identifiée et à son évolution

 - Conduire des entretiens et réaliser des télésoins à l'aide d'une technologie fiable et sécurisée tout en utilisant les techniques de communication adaptées

 - Identifier, prescrire et télé prescrire le cas échéant et mettre en œuvre les tests diagnostiques et les examens paracliniques en fonction de la sémilogie et des hypothèses diagnostiques

 - Procéder à l'évaluation clinique de la personne et identifier les signes de gravité et son niveau d'urgence permettant la mise en œuvre de mesures appropriées dans un délai concordant

 - Interpréter les résultats cliniques et paracliniques et hiérarchiser les besoins

 - Identifier la nécessité de requérir un avis médical et/ ou de spécialiste et le délai d'attente compatible avec l'état de santé de la personne pour l'intervention médicale, le cas échéant

 - Apprécier la nécessité d'une concertation pluri professionnelle pour évaluer la situation

 - Identifier les besoins de la personne, ses ressources, ses vulnérabilités, les interactions avec son entourage et ses capacités de soutien

 - Evaluer les limitations fonctionnelles et les capacités et aptitudes préservées dans les domaines physique, psychologique, cognitif et social dans son champ de compétences

 - Identifier tout signe de dangerosité imminente ou potentielle, et prévenir leur survenue

 - Caractériser le niveau de gravité des personnes dans un contexte de crise ou de situation exceptionnelle et les orienter dans un parcours adapté au traitement de leur situation
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
- Prescrire un traitement adapté à la situation clinique du patient, en tenant compte de ses antécédents cliniques et des résultats des examens complémentaires

 - Apprécier la nécessité des prescriptions médicamenteuses à PMO autorisées dans le cadre d'une modalité dérogatoire et les mettre en œuvre

 - Identifier les interactions potentielles entre les différents traitements et déterminer leur tolérance ou leur modification

 - Sélectionner les outils d'évaluation clinique adaptés à la situation identifiée de la personne et à son évolution

 - Prescrire ou demander des examens complémentaires paracliniques en fonction des conclusions cliniques et des hypothèses diagnostiques

 - Identifier et solliciter le recours à un médecin ou un avis spécialisé notamment lors d'une modification de la situation clinique de la personne et dans un délai approprié

-
- Analyser la pertinence de la réalisation de tests de dépistage, d'actes techniques adaptés au motif de recours, notamment des actes conservatoires lors d'une détresse vitale identifiée et les mettre en œuvre dans un délai adapté et de façon sécurisée

 - Reconduire et adapter la posologie médicamenteuse selon les conclusions cliniques et les résultats des examens complémentaires ainsi que l'évolution de la personne

 - Définir et initier un projet de soin adapté à la situation de la personne et en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire

 - Prescrire des actes infirmiers, des dispositifs médicaux [d'avis d'arrêt de travail, de prescription de transport, de séances de rééducation, de prise en charge et d'aide à domicile] adaptés aux besoins de la personne.

 - Identifier la pertinence d'initier des actions éducatives et d'orienter vers un programme d'éducation thérapeutique

 - Analyser et évaluer la perte d'autonomie afin d'identifier l'ensemble des démarches permettant un retour ou un maintien à domicile sécurisé

 - Participer à l'évaluation de la pertinence et à l'organisation de la poursuite et du suivi du projet de soin initié avec les différents acteurs du parcours.

 - Etre capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques) UE
Parcours de Santé (4 ECTS) :

Cet enseignement est destiné à :

Dans le cadre des parcours de soins en médecine d'urgence, de l'accès aux soins non programmés et des filières ambulatoires, l'infirmier en pratique avancée sera en mesure :

- de participer à leurs conceptions ;

- de participer à la mise en œuvre de ces parcours, notamment d'organiser et d'animer la formation des équipes soignantes ;

- d'évaluer les parcours de soins ;

- d'orienter les patients dans ces parcours ;

- de coordonner les parcours des patients ;

- de développer les liens entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

- d'assurer une communication adaptée et interagir de façon coordonnée avec les autres acteurs dans le cadre des situations conventionnelles ou situations de crise.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir développé les compétences suivantes :

Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :

-
- Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion de la personne et à son traitement en face à face ou à distance

 - Conduire des actions de prévention et éducatives en rapport avec le motif de recours (vaccinations recommandées, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardio-vasculaires, addictions)

 - Identifier et initier des actions éducatives en prévention primaire et relatives et au traitement et des actions contribuant à la prévention des rechutes notamment en prenant en compte les habiletés sociales et les capacités cognitives

 - Concevoir et initier la mise en œuvre des actions adaptées à la situation de la personne visant le pouvoir d'agir, le développement, le maintien de son autonomie et la limitation de ses incapacités

 - Conseiller la personne pour le développement des compétences d'auto-soins

 - Identifier et analyser les ressources et les besoins de la personne, de son entourage et des professionnels concernés par la poursuite des actions initiées notamment dans le cadre de l'intégration dans un programme d'ETP

 - Articuler les actions individuelles aux programmes d'éducation à la santé, thérapeutique et de prévention du bassin de population organisés en collaboration avec les filières territoriales de soins primaires et de santé communautaire

 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage pour des typologies de populations ciblées dans le cadre de programmes et de stratégies nationales de santé publique et de gestion des crises

 - Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation à la santé pour les personnes à orienter à la sortie de la structure
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
- Analyser la pertinence de l'orientation dans le parcours retenu au regard du niveau de gravité identifié

 - Organiser et coordonner les activités en intra-structure afin de garantir la cohérence du parcours de la personne selon sa situation et son état clinique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire

 - Identifier et coordonner en extrahospitalier les moyens disponibles pour intégrer la personne dans un parcours spécifique

 - Identifier les facteurs psychologiques et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement

 - Elaborer avec la personne et son entourage son projet personnalisé de soins en équipe, en collaboration avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs concernés

 - Identifier les interventions à coordonner entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux en lien avec le projet de soins formalisé

 - Organiser la sortie, le retour ou le maintien à domicile en collaboration avec l'ensemble des acteurs pour la cohérence de la poursuite du projet de soin personnalisé

 - Concevoir des outils de prévention et de réponse aux situations de crises de la personne

-
- Conseiller les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales sur la prévention et la réponse aux situations de crises

 - Accompagner les équipes dans les situations de soins pour des pratiques respectueuses des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique

 - Veiller au maintien des droits de la personne

 - Conseiller l'équipe de soins sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement dans un objectif d'utilisation pertinente

 - Organiser avec les autres intervenants le parcours de santé de personnes vulnérables et polypathologiques dans un but préventif, curatif ou palliatif

 - Identifier les enjeux de la mise à jour des bases de données, des registres et des cohortes spécifiques aux urgences.

Quatrième semestre (30 ECTS) :

UE Stage 2 : durée minimale 4 mois (24 ECTS) :

Dans le domaine d'intervention étudié, le stage a pour objet de développer les compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles suivants :

- la clinique ;

- le conseil, la consultation ;

- l'éducation ;

- le leadership ; -la

recherche.

Les objectifs du stage sont de :

- savoir évaluer une situation clinique et mettre en œuvre des actions à visée de conclusion clinique ou thérapeutique dans le cadre de la pratique avancée :

- conduire un entretien avec le patient ;

- réaliser une anamnèse de sa situation ;

- procéder à un examen clinique ;

- effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ;

-
- prescrire des examens de biologie médicale inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ;

 - renouveler ou adapter des prescriptions médicales en cours ;

 - prescrire des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'ANSM en application de l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ;

 - évaluer et transmettre les éléments de la situation de la personne ;

 - réaliser ces activités en présentiel ou à distance via les technologies de l'information et de la communication ;

 - développer ses capacités réflexives en questionnant les sciences infirmières et les sciences contributives à l'exercice professionnel dans la réalisation des activités suivantes :
 - la prise en compte de l'environnement global du patient ;
 - l'orientation, l'éducation, la prévention et le dépistage ;
 - le conseil au patient, à son entourage et à d'autres professionnels ;
 - l'évaluation de l'adhésion et des capacités du patient ainsi que les risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;
 - la participation à l'organisation des parcours entre les soins primaires, les spécialistes de recours et les établissements et services de santé, médico-sociaux et sociaux ;
 - développer la posture professionnelle attendue dans le cadre de la pratique avancée dans les activités suivantes :
 - l'enseignement, la formation facilitant l'apprentissage des patients, des étudiants, des pairs, et d'autres professionnels ;
 - la démarche qualité en initiant les bonnes pratiques cliniques au sein d'une équipe de professionnels de santé ; -la réflexion éthique ;
 - la recherche en s'impliquant dans la veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, éventuellement la participation et la réalisation de travaux et leur valorisation ;
 - être capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques).

Pour les étudiants suivant la mention urgences , le stage s'effectue selon un parcours dans les trois catégories de structures d'urgence hospitalières suivantes : structure des urgences (SU), structure mobile d'urgences et de réanimation (SMUR) et service d'aide médicale d'urgence (SAMU).

Encadrement et évaluation :

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation.

L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil.

Cette évaluation porte notamment sur les compétences transversales et spécifiques attendues.

UE Mémoire (6 ECTS) :

Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire en lien avec la mention choisie. Le mémoire peut ou non être lié au stage. Il porte sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée défini avec le responsable de l'enseignement. Un cahier des charges du mémoire figure en annexe III.

NOTA :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 22 octobre 2021, ces dispositions s'appliquent à compter de la rentrée universitaire 2021-2022.

Annexe III

Article

CAHIER DES CHARGES DU MÉMOIRE

1. Objectifs généraux du mémoire :

Il s'agit, dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant, de former de futurs professionnels capables de s'interroger en utilisant les données probantes, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'infirmier en pratique avancée dans le système de soins

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

2. Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à produire un impact à différents niveaux :

- au niveau de l'étudiant : construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation ;
- au niveau de la profession : approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.) ;
- au niveau pédagogique et méthodologique : acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

3. Types de mémoire possibles :

En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire qui peut s'orienter suivant différents axes :

- un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;
- une analyse de pratiques professionnelles ;
- un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- un mémoire de recherche.

4. Validation du sujet :

L'équipe pédagogique composée au moins d'un enseignant-chercheur hospitalo-universitaire et d'un infirmier participant à la formation valide les sujets de mémoire.

5. Le dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation du mémoire :

Le directeur de mémoire peut être infirmier ou un infirmier en pratique avancée. Il doit accompagner l'étudiant dans la sélection d'un thème et lui fournir un soutien méthodologique pour la mise en place du projet de mémoire, sa rédaction et sa soutenance.

La composante ou la structure assurant la formation met à disposition de l'étudiant un guide de rédaction précisant notamment le format et le contenu scientifique attendus.

6. Evaluation du mémoire :

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire. Le jury, qui comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation, est présidé par un personnel sous statut enseignant et hospitalier. L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'étudiant et un temps d'échanges avec le jury. Elle est fonction de la réalisation des objectifs généraux et spécifiques.

Fait le 18 juillet 2018.

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, Pour la ministre et par délégation :

Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
R.-M. Pradeilles-Duval

La ministre des solidarités et de la santé, Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de l'offre de soins,
C. Courrèges